

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance décembre 2008

Présents :

F.Dalongeville, P. Bellonnet, V. Joly, A. Szlachta, S. Derriche, P. Lamoureux, D. Herbain, L. Desmet, Laurence Cohen-Carraud.

Excusés : F. Meunier, J-P Nuyttens

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/12/2008

Le maire ouvre la séance du conseil municipal à 19h45.

1.Point sur les travaux

le maire indique que le programme de travaux Place Saint-Vincent, rue des Cornouillers et chemin du Noyer entre dans leur toute dernière phase. Les anciens réseaux électrique et éclairage public ont été déposés. Il ne reste plus que l'éclairage public sous le nouvel abri bus et à l'extrémité du chemin du Noyer à installer. Côté voirie, seuls les trottoirs sont encore à goudronner. Les entreprises ETDE et Colas devraient intervenir à partir de mi-janvier.

Concernant la cantine, des interventions sont encore à prévoir dans la salle du périscolaire afin de régler le problème d'infiltration d'eau qui est apparu en novembre.

2.Journal de la commune : le numéro 3

Le maire remercie encore le travail réalisé notamment par Sabrina Derriche et Patrick Lamoureux pour sortir le nouveau numéro du journal de la commune, le p'tit journal. La distribution sera réalisée par les conseillers municipaux.

Le maire lève la séance du conseil municipal à 22h45.

3.Fête de l'eau à Auger-Saint-Vincent

Le maire présente son projet de créer une fête de l'eau à Auger-Saint-Vincent, au printemps prochain. « L'eau c'est la vie. » Tel est le message de beaucoup d'organisations humanitaires et de conseils de coopération internationale. La problématique est planétaire... et locale. Mis en exergue dans le cadre du Grenelle de l'environnement, l'eau est sans aucun doute notre bien le plus précieux. Pourquoi organisée une telle manifestation à Auger-Saint-Vincent ? La commune accueille les puits de captage d'eau potable du Valois (25 000 habitants boivent l'eau d'Auger dont la ville de Crépy-en-Valois) et la source de la Sainte-Marie (affluent de l'Automne, elle même affluent de l'Oise, etc.). Eau ressource, elle est aussi parfois synonyme de sinistres plus ou moins importants

entre les coulées de boue liées aux orages puissants ou lorsque le niveau de la nappe phréatique atteint le seuil de l'inondation. Eau à protéger, le village d'Auger-Saint-Vincent ne dispose pas encore d'un assainissement satisfaisant, lui permettant dans tous les cas d'apporter une véritable garantie de protection de cette ressource vitale.

Une fois ces éléments réunis et mis en perspective, la création d'une manifestation qui décline les différentes questions de l'eau à Auger-Saint-Vincent est donc tout à fait pertinente. Cette manifestation, dont le caractère citoyen sera affirmé, se déroulera dans le cadre de la semaine du Développement Durable organisé en avril 2009 partout en France.

4.Service minimum d'accueil à l'Ecole

Le dossier « service minimum » a quelque peu avancé depuis septembre. Lors du dernier Congrès des maires de France, le Président Sarkozy a indiqué qu'il comprenait la situations des communes rurales qui sont dans l'incapacité de mettre en place la loi. La commune a de nouveau fait face au problème lors du dernier mouvement de grève porté par les enseignants. Les mêmes dispositions ont été prises de notre côté. Le maire indique par ailleurs qu'il fera partie de la délégation de l'Association des Maires Ruraux de France qui rencontrera le ministre Darcos à la fin du mois de janvier pour aborder notamment cette questions.

5.Projet d'adhésion à l'EPFL

Le maire présente la structure départementale intitulé l'EPFL. Il s'agit d'une structure créée il y a 18 mois qui permet aux collectivités locales d'être aidées dans leur projet immobilier, bâti ou non. De nombreuses collectivités sont déjà adhérentes dans notre département, aussi bien des EPCI que des communes. C'est à la suite d'un entretien avec le 1er vice président Conseil général André Vantomme que cette possibilité a été présentée. En effet, le Département a mis en place ce dispositif pour aider et inciter toutes les communes a contribuer à apporter des solutions au problème du logement dans l'Oise. Dans le cas qui nous concerne, le projet d'acquisition du presbytère serait ainsi porté par l'EPFL après la signature d'une convention avec la commue. Par la suite, un partenariat pourrait être signé avec l'Opac qui réaliserait les travaux en relations étroites avec la commue.

Pour adhérer à cette structure, il faut compter 10 euros par foyer fiscal, soit environ 1 800 euros.

Après discussions, le conseil municipal demande au maire d'apporter un peu plus d'éléments concernant l'EPFL et de reporter la délibération pour l'adhésion à janvier prochain. Le maire indique que les représentants de l'EPFL et de l'Opac

viendront visiter le site le 7 janvier prochain. Il invite les conseillers municipaux qui souhaitent avoir plus d'informations de s'associer à cette réunion.

Le Maire

Le Secrétaire

Les membres du Conseil Municipal